

OUVERTURE DE LA SALLE POUR LA PRATIQUE DE LA GYMNASTIQUE PLAN D'ACTION RENTREE 2020

MODALITES D'ACCUEIL DES ADHERENTS DANS LE CONTEXTE D'EPIDEMIE DE COVID-19

Le protocole doit s'adapter à la nouvelle situation par rapport au COVID 19 pour effectuer une rentrée sereine.

Ce plan d'action a pour objet de préciser les modalités d'accueil des adhérents dans la salle. Il s'appuie sur des principes partagés :

- ✓ **Les préoccupations sanitaires nous obligent à revoir les modalités d'accueil : dès le 14 septembre, les parents ne sont plus autorisés à rentrer dans la salle.**
- ✓ **Chaque acteur s'engage à adopter une attitude responsable, soucieuse de sa santé comme de celles des autres membres de la communauté, ainsi le port du masque est OBLIGATOIRE dans la salle pour les personnes de plus de 11 ans (seulement les gymnastes POUSSIN sont dispensés de masque) ainsi qu'aux abords de la salle si distanciation sociale non respectée.**

1. Accès à la salle

Les familles s'engagent à ne pas envoyer à la gymnastique des enfants étant cas contact ou présentant des symptômes de contamination au COVID-19 (fièvre, toux sèche, courbatures...). En cas de doute, le gymnaste sera isolé et ses parents seront avertis par téléphone.

Les règles de distanciation d'un mètre s'appliqueront aux familles à l'extérieur de la salle.

L'accès à la salle se fera de la manière suivante :

- Le gymnaste entrera dans la salle par la porte blanche du hall, il sera accueilli par son moniteur.
- Le gymnaste sortira à la fin de son cours par l'issue de secours qui se trouve au fond de la salle.

Nous demandons impérativement à chaque adhérent de respecter les horaires. Une liste d'émargement sera établie à chaque début de cours par le moniteur.

Des signalétiques au sol et des affiches permettront aux jeunes de se diriger dans l'enceinte de la salle.

Dès l'entrée dans la salle, le gymnaste posera ses affaires à l'emplacement indiqué. Il arrivera avec une tenue propre car l'accès aux vestiaires sera interdit. Il apportera un sac à dos marqué à son nom dans lequel il mettra sa gourde, une grande serviette et où il pourra ranger son masque.

2. Mesures d'hygiène dans l'enceinte de la salle

A l'entrée dans la salle, le gymnaste se lavera les mains avec savon ou solution hydro-alcoolique sous la surveillance étroite de l'adulte.

Les moniteurs ont l'obligation de porter un masque grand public tout au long de la séance, le gymnaste le retirera lors de la pratique sportive.

Le lavage des mains sera obligatoire après chaque passage aux toilettes, après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué.

A la fin du cours, le gymnaste se lavera les mains avant de quitter la salle.

Les gestes barrières s'appliquent à tous :



3. Organisation au sein de la salle

Les déplacements dans la salle seront autorisés.

L'aération de la salle sera assurée par une ouverture des portes pendant (si la météo le permet) ainsi qu'à la fin de chaque cours.

Le plus possible, les portes des salles seront maintenues ouvertes pour éviter de toucher les poignées.

Du gel hydroalcoolique et des produits désinfectants seront à disposition des moniteurs dans la salle. Ils seront responsables de leur bonne utilisation.

4. Des adaptations dans la pratique

Les recommandations sanitaires vont générer un certain nombre d'adaptations. Les pratiques gymniques habituelles vont être réajustées pour respecter les protocoles sanitaires.

5. Les toilettes

Les gymnastes seront autorisés à aller dans les toilettes avec une adaptation liée au virus pour éviter les attroupements.

Protocole sanitaire appliqué avant et après chaque utilisation des toilettes :
le lavage des mains est obligatoire.

6. L'entretien des locaux

Les procédures de nettoyage et d'entretien des locaux seront renforcées, en particulier dans les toilettes.

Un nettoyage minutieux des équipements, des poignées de porte, des sols, ... sera effectué régulièrement par la municipalité, en dehors de la présence des gymnastes.